Image not found or type unknown

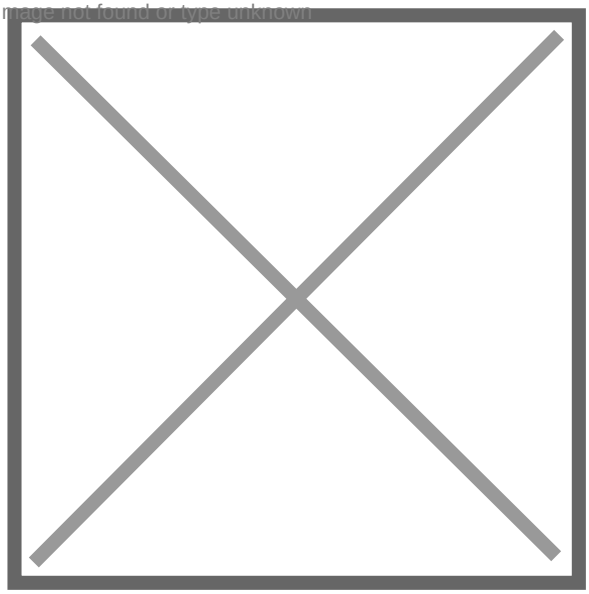

Achat commun et droit de succession

Par **Alain79_old**, le **21/11/2007** à **13:28**

Bonjour,

Ma compagne (divorce prononcé), souhaite aujourd' hui acheter une maison a son nom pour l'instant.
Si dans qques temps je souhaite lui racheter la moitié de ce bien, ses 2 enfants majeurs devront ils donner leur accord pour cette vente ?? .
Bien entendu l'acte de propriete sera reactualisé devant notaire.
Quels seront alors les droits de ses enfants sur ma part du bien. ?

Merçi de votre réponse

Nous ne sommes ni maries ni pacses

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés